

Protect Floor HB

Emulsion haute brillance

Emulsion métallisée destinée à la protection des sols lavables notamment les très souples tels que vinyls, linoleum, PVC ... Présente une forte brillance et une remarquable résistance au trafic. Présente une bonne résistance aux U.V., elle est non glissante. Peut se lustrer à haute ou très haute vitesse (> 1500 tr/min).

Mode d'emploi

Sur sol parfaitement décapé, sec et neutralisé à un pH compris entre 7 et 8, appliquer une ou plusieurs couches fines et croisées

Séchage entre les couches :

30 à 45 minutes minimum

Entretien :

à l'aide d'un détergent neutre ou régénérant par balayage humide ou à l'autolaveuse. Procéder périodiquement à un entretien par spray méthode à haute ou très haute vitesse

Conditionnements

Emballage : Carton de 2 x 5 L

Données techniques

Aspect : liquide laiteux

pH : 7,8 - 8,8

Densité : 1,03 - 1,05

Consommation : 1 L pour 40 à 60 m² par couche

Précautions

Éviter les projections oculaires. Respecter les temps de séchage. Ne pas remettre le produit inutilisé dans le bidon. Vérifier le pH au sol, avant la mise en émulsion. Celui-ci conditionne la durée de vie du traitement. Température d'utilisation : minimum 5°C

Stockage

Stockage à l'abri du gel

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE)n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

Produit à usage professionnel.

30-01-2019

Ind. 2 ■

